### SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP-

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre- 1003 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 juillet 2009, la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,

Le Bilan après affectation du résultat comptable,

L'état d'évolution des capitaux propres.

#### I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la tenue de cette assemblée le 17/07/2009 étant donné que le retard enregistré n'affecte en rien les intérêts des Actionnaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant aux comptes de l'exercice 2008 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2008.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2008, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **OUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2008.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2008 des jetons de présence à hauteur de 1 000 Dinars par séance avec un maximum de 4 000 Dinars par an pour chaque Administrateur. Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre les résultats déficitaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 soit 18 571 384,879 Dinars.

Elle décide son affectation comme suit :

Amortissements différés Dinars 10 620 203,422 Report déficitaire (perte 2008) Dinars 7 951.181,457

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2008, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 17 Juin 2009 des Administrateurs suivants comme sortants :

- La Société Tuniso Saoudienne d'Investissement et de Développement « STUSID BANK »
- La Société Tunisienne de Banque « STB »
- L'Office de Commerce de Tunisie « OCT »

Le bureau de l'Assemblée constatant qu'aucune nouvelle candidatures ne s'est présentée a passé au vote les mêmes candidats pour les trois sièges objet de ce renouvellement.

Les mêmes candidats on été réélus à l'unanimité.

Ainsi les trois sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

- 1) La Société Tuniso Saoudienne d'Investissement et de Développement « STUSID BANK »
- 2) La Société Tunisienne de Banque « STB »
- 3) L'Office de Commerce de Tunisie « OCT »

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2011.

De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- Mr. MOHAMED HEDI DRIDI
- PIRELLI
- BID
- BTK
- STIA
- STUSID BANK
- STB
- OCT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

## BILAN (exprimé en millimes)

		31-déc	31-déc
	<b>Notes</b>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 343 555,050	8 339 016,510
Moins: Amortissements		-5 606 638,270	-5 060 525,199
	4	<u>2 736 916,780</u>	3 278 491,311
Immobilisations corporelles		170 815 866,148	170 934 665,384
Moins: Amortissements		-118 107 945,570	-108 382 888,551

Immobilisations financières Moins : Provisions <u>Total des actifs immobilisés</u> Autres actifs non courants	<ul><li>4</li><li>5</li><li>6</li></ul>	52 707 920,578 10 446 389,341 -5 596 860,000 4 849 529,341 60 294 366,699	62 551 776,833 10 421 940,760 -5 596 860,000 4 825 080,760 70 655 348,904
Total des actifs non courants		60 294 366,699	70 655 348,904
ACTIFS COURANTS Stocks		33 743 971,034	23 326 350,824
Moins : Provisions		-981 616,847	-926 839,000
Willia . Hovisions	7	<u>32 762 354,187</u>	22 399 511,824
Clients et comptes rattachés		27 806 658,761	34 323 273,125
Moins : Provisions		-15 725 259,709	-14 734 897,931
	8	12 081 399,052	<u>19 588 375,194</u>
Autres actifs courants	9	6 669 974,694	7 703 618,379
Liquidités et équivalents de liquidités	10	7 184 499,454	13 427 285,629
<b>Total des actifs courants</b>		58 698 227,387	63 118 791,026
Total des actifs		118 992 594,086	133 774 139,930

# BILAN (exprimé en millimes)

		31-déc	31-déc
		<u>2008</u>	<u>2007</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<b>Notes</b>		
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 623 472,000	42 078 240,000
Réserves légales		2 419 912,385	2 419 912,385
Réserves spéciales		2 603 050,000	2 603 050,000
Actions propres		(325 773,660)	(325 773,660)
Autres capitaux propres		7 806 982,553	7 705 345,946
Résultats reportés		(91 221 829,738)	(84 143 719,835)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice			
rexercice		(66 094 186,460)	(29 662 945,164)
Perte de l'execice		0,000	(17 961 493,024)
Total des capitaux propres après affectation			
	11	(66 094 186,460)	(47 624 438,188)
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	12	19 513 784,517	27 282 322,108
Autres passifs non courants	13	846 981,590	844 649,402
Provisions	14	230 015,733	230 015,733
Autres dettes non courantes	15	2 165 484,849	3 645 655,473
		22 756 266,689	32 002 642,716
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	11 895 004,437	11 236 820,824
Autres passifs courants	17	21 208 892,246	16 869 743,198
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	129 226 617,174	121 289 371,380
		162 330 513,857	149 395 935,402
Total des passifs		185 086 780,546	181 398 578,118
Total des capitaux propres et passifs		118 992 594,086	133 774 139,930

### III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

#### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissem.	Réserve spéciale	Actions propres	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total	Distributions Divid. & tant.
Solde au 31 décembi	42 078 240,000		1 903 050,000	700 000,000				(38 205 934,974)	(17 961 493,024)	(47 624 438,188)	0,000
Affectation de résultat de l'exercice 2007											
suivant la décision de l'AGO du 30/06/2008							(7 246 706,743)	(10 714 786,281)	17 961 493,024		
Réduction du capital suivant décision de l'AGE du 30/06/2008 (*)	(29 454 768,000)						29 454 768,000				
Subvention d'investissemen - Quote part de l'exercice						125 033,000 -23 396,393					
Affectation de résultat de l'exercice 2008 Résultat net de l'exercice							(7 951 181,457)	(10 620 203,422)			
Solde au 31 décembre 2008	12 623 472,000	2 419 912,385	1 903 050,000	700 000,000	(325 773,660)	7 806 982,553	(31 680 905,061)	(59 540 924,677)	0,000	(66 094 186,460)	0,000

<sup>(\*)</sup> L'AGE du 30/06/2008 a de même préconisé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240,000 Dinars pour le porter de 12 623 472,000 a 54 701 712,000 Dinars par l'emission de 14 026 080 nouvelles actions de 3 Dinars chacune (en numéraire) à liberer intégralement à la souscription: la réalisation de cette augmentation est en cours.

Ainsi les trois sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :  1) 2) 3)  Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2011.  De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :  - Mr. MOHAMED HEDI DRIDI - PIRELLI - BID - BTK - STIA	L'opération de vote a donné les résultats suivants :
1) 2) 3)  Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2011.  De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :  - Mr. MOHAMED HEDI DRIDI - PIRELLI - BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	
1) 2) 3)  Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2011.  De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :  - Mr. MOHAMED HEDI DRIDI - PIRELLI - BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	-
1) 2) 3)  Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2011.  De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :  - Mr. MOHAMED HEDI DRIDI - PIRELLI - BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	- -
1) 2) 3)  Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2011.  De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :  - Mr. MOHAMED HEDI DRIDI - PIRELLI - BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	
2) 3)  Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2011.  De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :  - Mr. MOHAMED HEDI DRIDI - PIRELLI - BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	Ainsi les trois sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :
Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2011.  De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :  - Mr. MOHAMED HEDI DRIDI - PIRELLI - BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	
Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2011.  De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :  - Mr. MOHAMED HEDI DRIDI - PIRELLI - BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	
l'exercice 2011.  De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :  - Mr. MOHAMED HEDI DRIDI - PIRELLI - BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	3)
l'exercice 2011.  De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :  - Mr. MOHAMED HEDI DRIDI - PIRELLI - BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur
<ul> <li>Mr. MOHAMED HEDI DRIDI</li> <li>PIRELLI</li> <li>BID</li> <li>BTK</li> <li>STIA</li> <li>-</li> <li>-</li> <li>Mise aux voix, cette résolution est adoptée à</li> </ul> NEUVIEME RESOLUTION L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet	
- PIRELLI - BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :
- BID - BTK - STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	
- STIA Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à  NEUVIEME RESOLUTION  L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet	
NEUVIEME RESOLUTION  L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet	- SHA -
NEUVIEME RESOLUTION  L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet	-
NEUVIEME RESOLUTION  L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet	<del>-</del>
L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à
	NEUVIEME RESOLUTION
d accompin les formantes legales de publicité.	L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à	Mise aux voix, cette résolution est adoptée à